



DECISION N° DEC 25.106/DB

**TARIFS 2026 DU PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL
LACHAMBAUDIE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la décision n° 24.003/DB en date du 09 janvier 2024 portant sur les tarifs complémentaires au profit des commerçants et relatifs au stationnement dans le parking stationnement régional Lachambaudie,

VU le certificat administratif en date du 27 janvier 2025 établi en raison d'une erreur matérielle sur la délibération n°25.089/B du Conseil municipal du 17 décembre 2024, signée le 18 décembre 2024,

VU la décision n° 25.005/DB en date du 27 janvier 2025 portant sur les tarifs 2025 relatifs au stationnement dans le parking stationnement régional Lachambaudie ainsi que la gratuité de stationnement les week-ends au parking régional Lachambaudie aussi bien en extérieur qu'en intérieur,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reconduire les tarifs 2025 relatifs au stationnement dans le parking stationnement régional Lachambaudie, pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RECONDUIRE les tarifs 2025 du stationnement au parking stationnement régional Lachambaudie, pour l'année 2026, selon le tableau ci-dessous:

PARKING STATIONNEMENT REGIONAL LACHAMBAUDIE INTERIEUR ET EXTERIEUR	
1 TARIF DES ABONNEMENTS 2026 :	
Semestriel	180,00€
Trimestriel	95,00 €
Mensuel	43,00 €
2 TARIF DES USAGERS – WEEK-END 2026 – UNIQUEMENT PARKING EXTERIEUR ET INTERIEUR	
Week-end	Gratuit

DECISION N° DEC 25.106/DB

OBJET : TARIFS 2026 DU PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL LACHAMBAUDIE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

PARKING STATIONNEMENT REGIONAL LACHAMBAUDIE INTERIEUR ET EXTERIEUR	
3 TARIF DES USAGERS HORAIRES 2026 :	
<i>Durée Tranche :</i> 6 heures 12 heures 24 heures	<i>Prix Tranche :</i> 5.00 € 7.50 € 8.50 €
4 TARIF DES ABONNEMENTS 2026 AU PROFIT DES COMMERCANTS :	
Semestriel Trimestriel Mensuel	90,00€ 47,50 € 21,50 €

ARTICLE 2: FIXE le tarif d'une carte égarée à 10,00€.

ARTICLE 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4: Le Trésorier Payeur, et la Directrice de la Régie du parking stationnement régional Lachambaudie de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5: La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 01/12/2025